

Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, SIÈGE CE 9 SEPTEMBRE 2024 À 19 H, AU 1245, RUE PRINCIPALE, SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance:

Monsieur François Gosselin	Conseiller numéro 2
Monsieur Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
Monsieur Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Est absente à cette séance :

Madame Pascale Boilard	Conseillère numéro 1
------------------------	----------------------

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

**Remise de bourses – Carrefour jeunesse emploi Richmond**

Avant la tenue de la séance ordinaire, le maire M. Dominique Poulin, en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi de Richmond, remet des bourses aux 4 jeunes stagiaires du Camp de jour 2024 de Saint-Albert. Il s'agit de Sébastien Demers, Liam Croteau, Marilie Boucher et Mya Lemay.

**Ordre du jour**

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt et adoption des minutes de la séance ordinaire du 19 août 2024;
3. Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 et du journal des salaires du mois d'août 2024;
4. Période de question de l'assistance;
5. Résolution : Règlement 2024-05 – Modification au paiement des droits de mutation;
6. Résolution : travaux d'asphaltage au terrain de tennis du parc municipal ;
7. Résolution : PRABAM 2021-2024, confirmation des travaux et dépenses réalisés dans le cadre de ce programme ;

8. Résolution : PRABAM 2021-2024, appel à un auditeur externe pour la reddition de compte en lien avec le soutien financier reçu ;
9. Bilan financier du Camp de jour 2024 ;
10. Avis de motion : modification du Règlement de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ;
11. La circulation et la sécurité à l'intersection rue du Couvent, rue Principale et Chemin Saint-Albert;
12. Projet Nouveaux Horizons, comité FADOQ de Saint-Albert ;
13. Points d'information;
14. Lecture de la correspondance et suivi de dossier;
15. Affaires nouvelles de l'assistance;
16. Questions diverses;
17. Levée de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

## **OUVERTURE**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

## **MOT DU MAIRE**

Le 4 septembre dernier, avec notre directeur général, j'ai participé à une rencontre du CRDS, (comité régional de développement social). Le tout dans le cadre d'une tournée des MRC du Centre-du- Québec afin de présenter les résultats d'une étude sur l'état de la situation de l'habitation dans la région. Ce travail a été fait avec la collaboration du gouvernement du Québec, de la Table des MRC et de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Nous vivons, dans l'ensemble du Québec et ses régions, un contexte de crise du logement. Plusieurs facteurs sont identifiés : la croissance du nombre de ménages, la hausse du revenu des ménages, le vieillissement de la population, la croissance démographique due à l'immigration et la hausse des coûts de construction. Tous ces facteurs ont une incidence directe sur la hausse du coût des logements aggravant ainsi la crise chez les personnes moins nanties.

L'étude met aussi en évidence les enjeux autour de l'évolution démographique notamment l'aménagement du territoire qui doit concilier le développement des espaces qui sont encore disponible et la protection du territoire agricole. Les effets de la croissance au niveau du réseau routier sont également un élément de préoccupation. Pensons à la filière batterie et ses impacts qui pourraient être importants.

Sans être surprenante, une donnée importante est ressortie. Dans notre MRC, les deux tiers de la population habitent Victoriaville et les prévisions indiquent que le territoire connaîtra un essor démographique de 12,8% d'ici 2030.

Au-delà des chiffres et statistiques, il y a des enjeux sociaux qui nous sont rapportés quotidiennement tel que la précarité résidentielle qui fait accroître les problèmes d'itinérance. Chaque jour on nous met devant l'évidence que la violence augmente à tous les niveaux, l'intolérance, le non-respect face aux autres, sont tous des signes d'un mal être de vivre ensemble.

Beaucoup d'information dans cette étude nous invitent à réfléchir sur le comment nous pouvons agir en tant qu'acteur de premier plan dans nos municipalités. La crise du logement ça nous concerne tous, ce n'est pas seulement pour les grandes villes. Dossier à suivre. Je vous invite à consulter cette étude : <https://crdscq.com/habitation-et-logement/>

**2024-09-186**    **1. ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**Il est proposé** par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-187**    **2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2024**

**Considérant que** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024;

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**Il est proposé** par M. Francis Lacharité et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**2024-09-188**    **3. AUTORISATION DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2024**

**Considérant que** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant un montant total de 265 017,06 \$;

**Considérant que** le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil le journal des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 de la Municipalité de Saint-Albert;

**Considérant que** les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

**Considérant que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de séances précédentes;

**Considérant que** le directeur général et greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024 de la Municipalité de Saint-Albert, totalisant 265 017,06 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

**Que** les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil;

**Adoptée** à l'unanimité des membres du conseil

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 9 septembre 2024

---

François Gardner, directeur général et greffier-trésorier

#### **2024-09-189 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est posée par les citoyens présents.

#### **2024-09-190 5. RÈGLEMENT 2024-05 : MODIFICATION AU PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. François Gosselin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'**il est maintenant possible pour les municipalités de répartir le paiement des droits de mutation sur plusieurs versements;

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil municipal d'alléger le budget des citoyens lorsqu'un droit de mutation s'applique;

Il est proposé par M. François Gosselin et résolu

**Que** le règlement portant le numéro 2024-05 soit adopté par le conseil et qu'il devienne effectif lorsque le programme informatique le permettra ;

**Qu'il** soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du règlement.

##### **Article 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

##### **Article 2 : Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2024 et les suivantes jusqu'à tout changement survenant à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. .

**Article 3 :****Droit de mutation**

La Municipalité de Saint-Albert doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble sur son territoire en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

**Article 4 :****Taux du droit de mutation**

1. 0,5 % sur la tranche d'imposition qui n'excède pas 58 900 \$;
2. 1 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 58 900 \$ sans excéder 294 600 \$;
3. 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 294 600 \$.

**Article 5 :****Nombre et dates des versements**

La Municipalité de Saint-Albert permet que le droit de mutation soit payé sur 4 versements égaux en vertu de l'article 11 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Le premier paiement du droit de mutation est exigible à compter du 30<sup>e</sup> jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la Municipalité de Saint-Albert.

Tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent.

**Article 6 :****Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

**Article 7 :****Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où la taxe sur le droit de mutation devient exigible, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Les frais de perception sont de 15% du total dû lorsque les comptes ont à être perçus par un huissier ou un avocat.

**Article 8 :****Frais d'administration**

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**Article 9 :****Nouveau transfert de l'immeuble**

Si l'immeuble concerné par le droit de mutation fait l'objet d'un nouveau transfert, le solde du droit de mutation devient exigible.

**Article 10 :****Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2024-09-191

## **6. TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU TERRAIN DE TENNIS**

**ATTENDU QUE** le contour de la surface asphaltée du terrain de tennis était dans un mauvais état;

**ATTENDU QUE** le comité FADOQ à l'aide d'un soutien financier du programme Nouveaux Horizons s'apprête à investir dans la réfection de la surface de jeu;

**ATTENDU QUE** préalablement à cette séance du conseil les élus avaient confirmé leur accord à ce que les travaux soient effectués rapidement;

**ATTENDU QUE** Pavage Veilleux était disponible pour effectuer la réfection du contour asphalté du terrain;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

**Que** le conseil confirme la réalisation de la réfection du contour de la surface de jeu du terrain de tennis par Pavage Veilleux au coût réel et final de 2 018,39 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2024-09-192

## **7. PRABAM 2021-2024 : CONFIRMATION DES TRAVAUX ET DÉPENSES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis le 21 juin 2021 une lettre confirmant un soutien de 111 397 \$ à la Municipalité de Saint-Albert dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** les travaux admissibles ont été réalisés dans le délai prévu et se terminant le 31 mai 2024;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte exige une résolution municipale qui entérine et confirme la réalisation des travaux exécutés;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-Philippe Bibeau et résolu

**Que** la directrice adjointe et greffière adjointe soit autorisée à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la reddition de compte de la Municipalité de Saint-Albert comme les travaux ont été réalisés et exécutés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2024-09-193

## **8. PRABAM 2021-2024 : APPEL À UN AUDITEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTE**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis le 21 juin 2021 une lettre confirmant un soutien de 111 397 \$ à la Municipalité de Saint-Albert dans le

cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**ATTENDU QUE** la reddition de compte du Programme PRABAM exige une résolution municipale qui demande un rapport d'un auditeur externe validant les coûts réels des travaux exécutés;

**ATTENDU QUE** la firme comptable du Groupe RDL de Victoriaville assure les vérifications financières de la Municipalité de Saint-Albert en 2024;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu

**QUE** la Municipalité de Saint-Albert fasse appel au Groupe RDL de Victoriaville pour produire un rapport validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels des travaux réalisés dans le cadre du PRABAM 2021-2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2024-09-194

#### **9. BILAN FINANCIER PROVISOIRE DU CAMP DE JOUR 2024**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a soutenu financièrement le Camp de jour 2024 organisé par Loisirs Saint-Albert inc.;

**ATTENDU QUE** le coordonnateur du camp de jour, M. Cédric Ouellet, a transmis au directeur général les résultats financiers provisoires de l'édition 2024;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont reçu le document faisant état de ces résultats financiers provisoires;

**ATTENDU QUE** ces résultats financiers provisoires, en attente de la réception de subventions annoncées, laissent entrevoir un surplus de 1 364 \$ au camp de jour 2024;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert accueille favorablement ce rapport;

**QUE** le conseil municipal félicite le coordonnateur et l'équipe de l'animation pour la réussite du camp qui a rejoint 84 jeunes;

**QUE** le conseil municipal remercie les partenaires financiers et les familles qui ont permis à leurs enfants de vivre une belle expérience estivale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

2024-09-195

#### **10. AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

Avis de motion est donné par M. Nicolas Labbé, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement 2024-06 concernant la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Une copie du règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du

soussigné, au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**2024-09-196**    **11. CIRCULATION ET SÉCURITÉ INTERSECTION DU COUVENT, RUE PRINCIPALE ET CHEMIN ST-ALBERT**

Les élus ont pris connaissance préalablement à la séance d'un résumé du rapport produit par M. Fernand Raymond touchant la signalisation dans le secteur résidentiel au cœur de la municipalité incluant la rue du Couvent. Les recommandations contenues dans le rapport seront suivies au cours des prochaines semaines.

Le mandat confié à M. Raymond ne touchait pas à l'intersection de la route Saint-Albert qui est sous la juridiction du Ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMQ). À la dernière séance du conseil des citoyens avaient manifestés leurs inquiétudes face à la sécurité de cette intersection.

Avec M. Raymond des pistes de solutions ont été identifiées. Avant de les présenter au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), il est convenu par le conseil que le directeur général interpelle l'organisme Vivre en ville sur un éventuel mandat de consultation qui amènerait une proposition d'actions municipales.

**2024-09-197**    **12. PROJET NOUVEAUX HORIZONS – COMITÉ FADOQ SAINT-ALBERT**

**Attendu que** dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2024, le comité FADOQ St-Albert entend déposer une demande d'aide financière afin de bonifier les infrastructures qui s'adressent aux aînés qui demeurent sur le territoire de la municipalité;

**Attendu que** le projet conçu par le conseil d'administration du Comité FADOQ St-Albert comprend l'achat d'une structure qui favorisera la pratique du Pickleball sur le terrain réservé à cet effet;

**Attendu que** le projet conçu par le conseil d'administration du Comité FADOQ St-Albert comprend également l'achat de 2 bancs de rangement, 3 filets permettant de pratiquer le pickleball ainsi que 2 cafetières;

**Attendu que** le projet prévoit de plus l'achat d'une table de ping pong extérieure en béton;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Albert appuie le projet du Comité FADOQ de St-Albert;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux promoteurs du projet.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2024-09-198**    **13. POINTS D'INFORMATION TRANSMIS PAR LE MAIRE**



1. MRC d'Arthabaska : Révision du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
2. MRC d'Arthabaska : adoption d'un règlement sur la compétence de la MRC relative au financement de tout projet éolien. Une municipalité pourra se retirer d'un projet.
3. Cégep de Victoriaville : la MRC va contribuer au projet de construction d'un gymnase via le Fonds Régions et Ruralité. Ainsi, le règlement 2024-06-142 adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Albert en juin 2024, décrétant un soutien financier à cette institution, est annulé.
4. Écocentre : un nouveau point de dépôt est actif à Daveluyville.
5. Muncar : des élus de deux municipalités se sont dit satisfaits de leur expérience.
6. MRC d'Arthabaska : dévoilement de la nouvelle politique culturelle le vendredi 27 septembre prochain. Il est convenu que le directeur général, M. François Gardner, y représentera la municipalité.

#### **14. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET SUIVI DE DOSSIER**

Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Gardner, procède à la lecture de la correspondance reçue.

1. Fondation Suzor-Côté : invitation au dîner poutine le 19 septembre 2024;
2. Fédération québécoise des municipalités : accord au 2<sup>e</sup> volet de la formule de partage du point de TVQ aux municipalités;
3. Comité 12-18 St-Albert : invitation à leur Assemblée générale annuelle le 12 septembre 2024. M. Francis Lacharité représentera la Municipalité.
4. Grand défi de Victoriaville – invitation au Panthéon des sports le 16 novembre 2024;

#### **2024-09-199 Espace Muni : invitation au 34<sup>e</sup> Colloque les 8 et 9 mai 2025 à Victoriaville.**

**Attendu qu'**Espace Muni représente l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour accompagner les municipalités dans l'adoption des politiques sociales;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a obtenu sa reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE) et qu'elle est en démarche d'adoption d'une nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA);

**Attendu que** ce prochain colloque se tiendra à Victoriaville dans la MRC d'Arthabaska;

**En conséquence**, il est proposé par M. Francis Lacharité et résolu

**QUE** dans le cadre du 34<sup>e</sup> Colloque d'Espace Muni MM. Dominique Poulin, Nicolas Labbé et François Gardner soient autorisés à y participer.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2024-09-200      Table des MRC du Centre-du-Québec : lancement des priorités régionales**

**Attendu que** la Table des MRC du Centre-du-Québec procédera au lancement des priorités régionales en occupation et vitalité des territoires le 3 octobre 2024;

**Attendu que** cette activité se tiendra à l'Hôtel Montfort de Nicolet;

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Labbé et résolu

**QUE** la Municipalité y soit représentée par son directeur général, M. François Gardner.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2024-09-201      Balade gourmande 2024**

**Attendu que** la prochaine édition de la Balade gourmande se tiendra les 5,6,12 et 13 octobre 2024;

**Attendu que** M. Alexandre Bergeron a présenté une demande pour l'installation temporaire de deux chapiteaux à l'extérieur du bâtiment municipal du 2 au 14 octobre dans le cadre de ces journées ;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Gosselin et résolu

**QUE** la Municipalité accepte la demande présentée et que les chapiteaux soient installés dans la partie avant du bureau municipal.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

**2024-09-202      Dévoilement politique culturelle MRC d'Arthabaska**

**Attendu que** la MRC d'Arthabaska a adopté récemment une nouvelle politique culturelle;

**Attendu que** le lancement de cette politique aura lieu le vendredi 27 septembre 2024 à la salle communautaire de Notre-Dame-de-Ham;

**En conséquence**, il est proposé par M. François Gosselin et résolu

**QUE** le directeur général de la municipalité, M. François Gardner, représente la Municipalité de Saint-Albert lors de ce lancement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers

## **15. AFFAIRES NOUVELLES DE L'ASSISTANCE**

- Une citoyenne félicite les organisateurs pour la réalisation de la Familifête;
- Un porte-parole des Loisirs St-Albert présente un compte rendu de la dernière rencontre du comité et souligne que la prochaine réunion se tiendra le 17 septembre. Une fête de l'Halloween est en préparation.

**2024-09-203**

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT MTQ – PPA – 20 000 \$**

Dossier : ZTZ68243 – 39085 (17) – 20240426-020

Volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu que** les travaux de pavage ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu que**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Pour ces motifs**, sur la proposition de M. Jean-Philippe Bibeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au

formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

Aucune affaire nouvelle est soumise par les personnes présentes.

**16. QUESTION DIVERSES**

Aucune question n'est posée aux élus.

**2024-09-204 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Diane Kirouac de lever la séance ordinaire du 9 septembre 2024 à 20 h 59. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

**Adoptée** à l'unanimité des membres du conseil présents

---

Dominique Poulin  
Maire

---

François Gardner  
Directeur général  
Greffier-trésorier